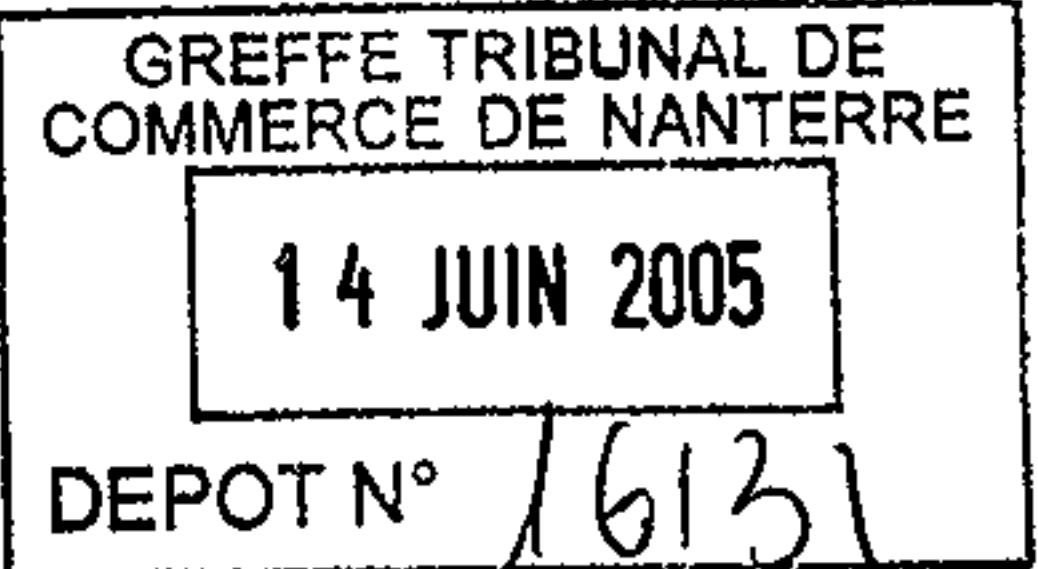


Renouvellement
mandat non

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2005

Point 16 de l'ordre du jour



RENAULT s.a.s.

Société par Actions Simplifiée au capital de 533.941.113 euros

Siège social : 13-15 Quai Le Gallo

92100 – Boulogne-Billancourt

780 129 987 NANTERRE RCS

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE

du 29 avril 2005

L'an deux mil cinq,

Le 29 avril,

à 18 heures,

La soussignée, RENAULT, représentée par Monsieur Louis SCHWEITZER, agissant en qualité d'associé unique (l' "Associé Unique ") de la société RENAULT s.a.s.

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat de l'exercice 2004,
- Virement de la Réserve spéciale des Plus-values à Long terme en réserve ordinaire.
- Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'une administratrice,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Quitus à un administrateur,
- Pouvoirs.

Première décision (*Approbation des comptes annuels*)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 417 194 588,17 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 1 417 194 588,17 |
| Dotation à la réserve légale | / |
| Solde | 1 417 194 588,17 |
| Report à nouveau antérieur | -881 187 960,04 |
| Bénéfice distribuable de l'exercice | / |
| Dividendes | / |
| Report à nouveau | 536 006 628,13 |

L'Associé Unique reconnaît, en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

Troisième décision (*Virement de la Réserve spéciale des Plus-values à Long terme en réserve ordinaire*)

L'Associé Unique, après lecture du rapport de gestion et conformément à l'article 39 - IV de la Loi de Finances rectificative pour 2004 aux termes duquel il est expressément prévu :

- la suppression de l'obligation de doter la réserve spéciale des PVLT pour les plus values réalisées au titre d'exercices ouverts à compter du 1er janvier 2004 ;
- le versement, en contrepartie, en réserve des sommes figurant à la RSPVLT au bilan de clôture du premier exercice arrêté à compter du 31 décembre 2004 et au plus tard le 31 décembre 2005 ; ce dans la limite de 200 millions d'euros ;
- et que les sommes virées, sous déduction d'un abattement de 500 K seront soumises à une taxe exceptionnelle de 2,5% ;

Décide par voie de conséquence, en application de l'article 39 - IV de la Loi de Finances rectificative 2004, de virer la Réserve Spéciale des plus-values à Long Terme s'élevant au 31 décembre 2004 à 236 42,57 euros à la Réserve Ordinaire

La RSPVLT virée au compte de réserve ordinaire ne sera pas mise en distribution en 2005. Une éventuelle distribution sera donc proposée à l'Associé Unique pour décision qu'en 2006.

Quatrième décision (Conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième décision (*Renouvellement du mandat d'une administratrice*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Dominique de LA GARANDERIE, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sixième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Itaru KOEDA, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Septième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

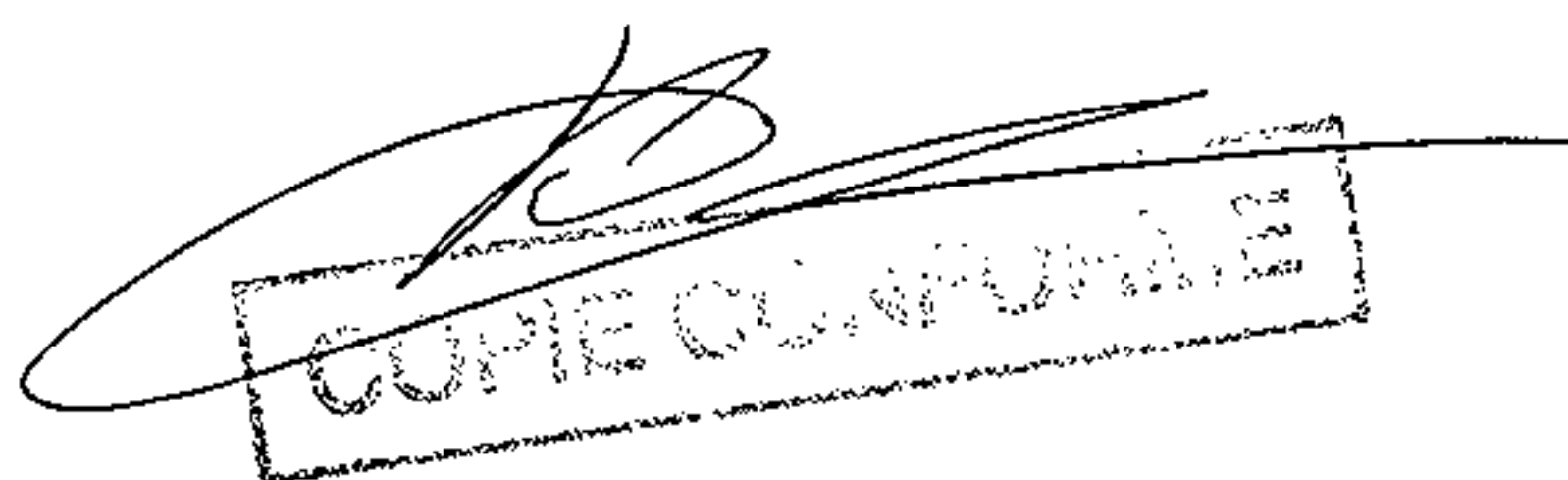
L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Louis SCHWEITZER, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Huitième décision (*Quitus à un administrateur*)

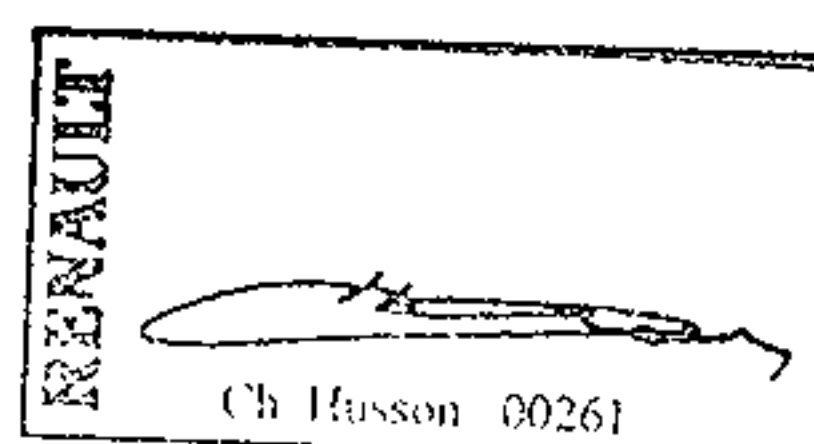
L'Associé Unique donne quitus entier et définitif à la gestion de Monsieur Pierre ALANCHE, dont le mandat a cessé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Neuvième décision (*Pouvoirs*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.



Handwritten signature and a rectangular stamp reading "COPIE COLPORTEE".



RENAULT
Ch Husson 00261